



ICAO

**Vingt-troisième réunion du groupe régional de planification et de mise en œuvre pour l'Afrique-Océan Indien (APIRG/23) & Sixième réunion du groupe régional de sécurité aérienne pour la région AFI (RASG-AFI/6) - Sessions conjointes
(Virtuel, 23 novembre et 2 décembre 2020)**

Point 2 de l'ordre du jour : Impact de la COVID-19 sur le secteur de l'aviation : Le contexte APIRG/RASG-AFI

MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION COLLABORATIVE DES RISQUES DE SÉCURITÉ LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID 19

(Présenté par l'EAC CASSOA)

RÉSUMÉ

Ce document d'information présente l'approche sur les mesures harmonisées de gestion des risques de sécurité mises en œuvre par les États membres de l'EAC en tant qu'approche visant à atténuer les effets découlant des perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Depuis le début de la pandémie, l'OACI a pris des mesures significatives dans le but de faire face à la situation chaotique ainsi que de concevoir des voies et moyens d'atténuer les effets posés par la pandémie dans l'aviation civile. À la suite de cette évolution, l'OACI, par l'entremise de son Groupe de travail sur le rétablissement de l'aviation civile (CART), a coordonné et mis en œuvre 12 Recommandations identifiées afin de faciliter l'exploitation convenable en termes de sécurité et de sûreté pendant le retour à l'exploitation normale ou partielle. Entre autres questions, la gestion de la sécurité dans l'environnement opérationnel dominé par la pandémie est d'une importance capitale. À ce stade, on est généralement persuadé que la construction de structures pour une communication, une coopération et une collaboration efficaces entre les parties prenantes clés est essentielle pour assurer la survie et le redressement de l'industrie aéronautique mondiale. Parmi les approches utiles, il y a l'adoption des principes de gestion souple et collaborative des risques de sécurité et de surveillance des opérations pendant la phase de redémarrage et de rétablissement. Cette approche est jugée appropriée car elle prévoit la flexibilité et l'inclusivité entre les principaux intervenants. Il est important de réaffirmer que la pandémie a également permis de réinitialiser la façon dont la sécurité aérienne mondiale est perçue et gérée ; étant donné que la situation a contraint les parties prenantes à s'adapter aux approches collaboratives dans le concept de « nous y sommes ensemble ». En règle générale, le concept de gestion collaborative des risques liés à la sécurité repose sur le fait que les principaux intervenants en matière de sécurité aérienne sont enclins à générer collectivement une collaboration pour permettre une approche collaborative dans la gestion de la sécurité à ce stade de l'histoire de l'aviation civile.

Action : la réunion est invitée à :

- a) Noter l'importance de la mise en œuvre de la gestion des risques liés à la sécurité dans le cadre de la collaboration entre les principaux intervenants, y compris l'organisme de réglementation et les exploitants ;
- b) Encourager les États et les RSOO de l'AFI sur le continent africain à promouvoir la collaboration entre les principales parties prenantes dans la gestion des risques de sécurité associés à l'environnement opérationnel perturbé par la pandémie;

Objectifs

A, B, D and E

<i>stratégiques</i>	
<i>Implications financières</i>	Aucun
<i>Références</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Doc 10144 OACI Manuel de gestion des risques de sécurité aérienne liés au COVID-19 ;</i> • <i>Rapport du Groupe de travail sur le rétablissement de l'aviation civile de l'OACI (CART);</i> • <i>Redémarrage de l'industrie aéronautique africaine par le Groupe de travail de haut niveau (HLTF): Orientation pour le transport aérien dans le cadre de la crise de santé publique du COVID-19 ;</i> • <i>https://www.cassoa.org/covid19 Flight Safety Foundation – COVID-19 Safety Punch List.</i>

1 INTRODUCTION

1.1 On ne saurait trop insister sur l'impératif d'une approche collaborative et coopérative entre les intervenants, y compris les organismes de réglementation et les fournisseurs de services. C'est grâce à la collaboration et à la coopération au sein de l'industrie que la région de l'EAC et le monde entier, l'industrie de l'aviation civile peuvent maintenir des systèmes de sécurité et protéger le système de transport aérien public, en particulier pendant la période perturbée par la pandémie du COVID-19. Alors que l'aviation civile mondiale s'efforce de redémarrer et de se redresser en termes d'exploitations et d'économies, la nécessité de gérer et de maintenir le niveau de risques de sécurité est tout aussi importante. L'ampleur des perturbations, qui imprègne tous les domaines et cette fatalité oblige les acteurs de l'aviation à s'adapter à une approche holistique pour faire face aux défis dynamiques durant ces temps incertains. Aux fins de la gestion des risques pour la sécurité de manière collaborative, la structure logique de collaboration suivante devrait être mise en œuvre en tant que méthodologie globale (régulateur-opérateur) :

- *La communication, la collaboration et la coopération* entre les organismes de réglementation, les fournisseurs de services et d'autres intervenants devraient être maintenues dans le cadre de la prise de décisions concertées (CDM) pendant la pandémie de COVID-19 ;
- *Élaboration d'un mécanisme de collecte de données et d'analyse de la sécurité opérationnelle* des exploitants aériens, des fournisseurs de services de navigation aérienne, des exploitants d'aérodromes, des organismes de maintenance d'aéronefs, des organismes de formation en aviation et d'autres exploitants de bases fixes ;
- *Promouvoir l'atmosphère inclusive et collaborative entre les organismes de réglementation et les exploitants* dans l'identification des dangers liés aux opérations, la réalisation de processus d'évaluation des risques et l'identification de mesures d'enquête dans un esprit de « nous y sommes tous ensemble » *en utilisant la méthode « Bow Tie »* recommandée ou d'autres outils de gestion des risques ;
- *Effectuer des auto-vérifications, des mesures et des contrôles de sécurité de manière collaborative et évaluer* le niveau d'efficacité des mesures d'atténuation qui en résultent dans le contexte opérationnel afin de déterminer la sécurité et la confiance continues du public voyageur pendant la période de rétablissement.
- *Maintenir l'interface collaborative* entre les parties prenantes (régulateur – opérateurs) dans le cadre de la prise de décisions collaboratives (CDM) liées à la mise en œuvre des mesures de rétablissement COVID-19
- *Promouvoir la mise en œuvre des recommandations* du Groupe de travail sur le rétablissement de l'aviation civile de l'OACI (CART) et du Groupe de travail de haut niveau de l'AFCAC (HLTF) relatifs à la gestion des risques de sécurité au niveau des États et des régions aux fins de rétablissement et conformément à la Feuille de route de l'OACI pour le rétablissement de l'aviation civile ;

1.2 La structure logique de collaboration entre les parties prenantes a été élaborée et dérivée sur base de l'approche contenue dans le *Document 10144 de l'OACI (Handbook for CAAs on the Management of Aviation Safety Risks related to COVID-19)*. Au cours de toute la période qui a suivi le début de la pandémie, l'EAC CASSOA a joué un rôle de premier plan en mettant les États membres sur un terrain d'entente et en élaborant des stratégies et des moyens pour traiter les questions de gestion des risques de sécurité. Dans la mesure du possible, il faut mettre l'accent sur le respect des principes de gestion de la *sécurité* afin d'appuyer la prise de décisions fondées sur les risques.

1.3 Les réalités nouvelles et émergentes apportées par COVID-19 ont incité les organismes de réglementation du monde entier à faire preuve de circonspection sur les moyens générateurs de gestion et de surveillance d'approbations, d'autorisation, de certification et de licences, compte tenu de la souplesse nécessaire dans l'ensemble du système aéronautique pour poursuivre des opérations sécuritaires. Il faut souligner que la flexibilité n'est pas synonyme de non-conformité et qu'il s'agit plutôt d'un scénario rationnel fondé sur la situation pour faire face à une nouvelle norme et à la résilience de l'aviation civile.

1.4 À la lumière de ce qui précède, la CASSOA a facilité l'élaboration d'orientations pour l'adoption et l'harmonisation régionales entre les États de l'EAC, avec le plein appui des États membres de l'EAC. Les documents d'orientation sont fondés sur le Doc10144 de l'OACI, y compris l'échange de connaissances émanant des fora de l'OACI /RSOO – CP (Cooperative Platform).

2. DISCUSSION

2.1 En tant qu'effort visant à gérer les risques de sécurité pendant la pandémie, les États de l'AFI sont plus que jamais contraints de s'adapter à la collaboration, en particulier entre les parties prenantes. L'établissement d'un consensus sur la façon de gérer les exigences de conformité telles que la certification, les approbations ou les autorisations doit être considéré dans une perspective rationnelle et flexible tout en assurant la subsistance des principes de gestion des risques de sécurité. À l'appui de la collaboration et de la coopération, l'OACI a publié un ensemble de mesures de mise en œuvre (iPack) pour guider les États sur le déploiement de la gestion des risques de sécurité aux fins d'améliorer la prise de décisions pour les opérations sûres des aéronefs pendant la pandémie. Depuis son développement au cours de la période d'intervention de COVID-19, l'iPack a été une ressource utile étant donné qu'il comprend un ensemble de matériel d'orientation, de formation et d'outils visant à faciliter et à guider la mise en œuvre des dispositions de l'OACI.

3 ACTION DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de la mise en œuvre de la gestion des risques de sécurité dans l'environnement collaboratif entre les principaux intervenants, y compris l'organisme de réglementation et les exploitants ;
- b) Encourager les États et les RSOO de l'AFI sur le continent africain à promouvoir la collaboration entre les principales parties prenantes dans la gestion des risques de sécurité associés à l'environnement opérationnel perturbé par la pandémie.